

Affaires Culturelles

REF : DAC2017002

Signataire : TA/HR

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Signature de la convention cadre pluripartite d'objectifs 2017-2018 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.

EXPOSE :

Dans le cadre des dispositifs contractuels entre les Laboratoires d'Aubervilliers et ses tutelles, les relations entre les Laboratoires et les trois partenaires publics sont régies par une convention pluripartite qui définit les orientations stratégiques de la structure et ses objectifs. Elle est complétée, plus spécifiquement, par une convention bilatérale entre la Ville d'Aubervilliers et l'association.

Le document ici présenté donne le cadre de déploiement des activités des Laboratoires sur le territoire, conformément aux orientations stratégiques des tutelles. Ces activités sont la création artistique, la production, la recherche et la diffusion publique à travers l'accueil en résidence des projets expérimentaux inscrits dans tous les champs de la création contemporaine (théâtre, danse, arts visuels, musique...). Quand un projet le requiert, les Laboratoires s'associent à des partenaires susceptibles de contribuer au processus de création, que ce soient des institutions culturelles, scientifiques, sociales, ou des personnes volontaires, en particulier parmi les habitants d'Aubervilliers.

Le souhait de la Ville d'Aubervilliers est de pérenniser le projet artistique et culturel des Laboratoires et d'inscrire celui-ci dans la politique culturelle de la ville en favorisant les liens avec la population et les opérateurs locaux, les associations et les artistes de la Ville.

Par cette convention pluripartite d'objectifs, la Ville d'Aubervilliers, l'Etat et le Département de Seine-Saint-Denis conviennent de soutenir le projet artistique des Laboratoires pour les années 2017 et 2018. Une délibération a déjà été votée par le Conseil Municipal le 18 février 2016 autorisant la signature d'une convention 2016, 2017 et 2018. Il s'est avéré suite à ce vote que le modèle de convention n'était plus en conformité avec les nouvelles modalités techniques de contractualisation, transmises au début du mois d'avril 2016 par les services du Préfet de Région.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer la convention cadre pluripartite d'objectifs 2017-2018 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2017002

Signataire : TA/HR

OBJET :Signature de la convention cadre pluripartite d'objectifs 2017-2018 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu la délibération du 15 septembre 2016 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Etat, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers, signataires de la présente convention, conviennent de soutenir le projet artistique pour les années 2017 et 2018, proposé par les Laboratoires d'Aubervilliers, objet de la présente convention,

Considérant le souhait de la Ville d'Aubervilliers de pérenniser le projet des Laboratoires d'Aubervilliers et d'inscrire celui-ci dans la politique culturelle de la ville, en favorisant les liens avec la population et les opérateurs locaux, les associations et les artistes de la Ville,

Considérant au regard des objectifs formulés dans les conventions annuelles bilatérales précédentes, la qualité des activités artistiques et culturelles menées par l'association et sa place acquise dans le paysage local, départemental, francilien, national et international,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la maire à signer la convention cadre pluripartite d'objectifs 2017 – 2018 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

